

Fondation « Les Temps Nouveaux »

Retranscription du colloque
« Textes, musique, logiciels : les nouveaux biens
publics sont immatériels »
4/12/2003, assemblée nationale

Intervention de M. Jean-Claude Guédon

Note: les enregistrements sonores de l'intervention de M. Guédon sont disponibles :

- en qualité CD à l'adresse <http://media.april.org/audio/Assemblee-Nationale-20031204/02-jean-claude-guedon.ogg> (52.7 Mo)

- en basse qualité à l'adresse <http://media.april.org/audio/Assemblee-Nationale-20031204/02-jean-claude-guedon-bq.ogg> (11.4 Mo)

Un fichier au format ogg peut être écouté notamment avec le lecteur Zinf (<http://www.zinf.org>), WinAmp (<http://www.winamp.com>), MacAmp (<http://www.macamp.com/>), xmms (<http://www.xmms.org/>), etc.

Ludovic Pénet

Tout de suite je vais laisser la parole à Monsieur Jean-Claude Guédon afin qu'il nous présente ce que sont les biens communs informationnels et qu'il nous indique certains de leurs enjeux. Jean-Claude, à toi.

Jean-Claude Guédon

Merci, merci beaucoup. Je suis absolument ravi d'être ici, ça me fait très très plaisir d'intervenir dans cette discussion. D'avance, je vais vous demander de m'excuser parce que, vers 16 heures, il va falloir

que je m'éclipse pour un autre voyage, mais je serai avec vous jusqu'à 16 heures. Et je ne peux pas m'empêcher de faire une petite remarque sur la géométrie de cette salle. Ça me rappelle un peu un réfectoire de monastère où je devrais peut-être prononcer quelques prières pendant que, sagement, vous pourriez consommer un repas frugal. Cela dit, je vais essayer d'entrer dans le débat.

Je ne sais pas si je vais vous donner une définition des biens communs informationnels. Je crois qu'on va plutôt procéder par une série de petites touches et d'approches qui vont essayer de cerner l'ensemble, ou une partie du moins, des problèmes qui me semblent les plus importants en relation avec cette question. Et, d'emblée, je voudrais commencer par, tout de suite, mettre en place ce qui me semble être l'enjeu essentiel de ces biens communs informationnels par rapport à des biens communs plus classiques – les fameux communs, par exemple, des villes et agglomérations anglaises du 16ème et 17ème siècle et puis tout ce qu'on a pu conserver depuis comme espaces communs, publics et ouverts à tout le monde depuis cette époque là.

La distinction essentielle que je voudrais immédiatement mettre de l'avant, c'est cette notion de ce qu'on appelle souvent la « Tragedy of Commons » en anglais, la tragédie des communs, qui consiste à dire que si vous ne vous fiez pas au marché, il y a immédiatement après une déallocation de ressources qui se pose, immédiatement les gens vont profiter et abuser de ces biens communs, et vous allez aboutir nécessairement à une destruction de ces biens communs, et que donc, par conséquent, à la limite, dans une bonne logique économique libérale, la seule façon de bien gérer tous les biens, c'est justement de ne pas les mettre comme biens communs. Donc on est là en face d'une espèce de défi fondamental qui, effectivement, touche par exemple des forêts ou des domaines comme ça, mène à les gérer d'une manière extrêmement rigoureuse et à, en fait, réduire l'accès général public et libre à ces biens communs dans le cas de biens matériels. Mais dans le cas des biens informationnels, la beauté de la chose, c'est qu'évidemment, à chaque fois que je consomme un bien informationnel, je ne le détruis pas. Loin de là, je le renforce, j'en assure la multiplication, j'en assure une vie plus profonde et plus intense et la tragédie des communs devient quelque chose de tout à fait difficile à imaginer dans ce contexte particulier. La tragédie des communs donc, d'emblée, ne devrait pas être un enjeu pour nous : elle devrait être au contraire la manière de démarquer ce domaine du bien informationnel par rapport au bien matériel.

Il y a une deuxième dimension qui me semble importante à apporter tout de suite, c'est qu'un bien informationnel n'est peut-être pas qu'un bien informationnel. En ce sens que l'information, je vais l'utiliser ici de la manière suivante, je vais la définir comme la circulation d'un point émetteur à un point récepteur, point final. Or, il me semble qu'un vrai bien informationnel, lorsqu'il est traité de cette manière là, même s'il est diffusé de manière qui apparaît d'accès libre, par exemple la radio ou la télévision de ce point de vue là, en fait, ne correspond qu'à une partie, à une petite partie, de la non-matérialité justement de ce type de bien. Et, en fait, me semble-t-il que pour bien comprendre les biens informationnels, il faut non seulement les faire entrer dans un schéma de diffusion, mais aussi dans des schémas de stockage, d'accès, et surtout, je dirais, de réélaboration et de communication par-dessus le bien informationnel au sens premier du terme que j'ai essayé de mettre en place ici.

Donc, dès que l'on parle d'un bien informationnel, la question qu'il faut que l'on se pose c'est : est-ce que ce bien informationnel est susceptible d'être ouvert à une réélaboration, à un retravail, à une façon de le transformer qui puisse servir justement le bien commun. La leçon fondamentale qui est derrière cette réflexion, en fait, me semble venir de la pratique scientifique telle qu'elle s'est élaborée dès le 17ème siècle au moins, mais prenons ça comme une date de démarrage, c'est à dire à l'époque de

l'institutionnalisation de modes de communication de la science par des moyens relativement structurés et technologiquement garantis – je veux parler de l'imprimerie en l'occurrence - : la création des revues scientifiques est le début d'un système d'échange entre scientifiques. Pourquoi est-ce que je prends ça comme modèle de démarrage? Très simplement parce que l'idée d'un scientifique lorsqu'il publie dans cet espace de nouvelle économie du savoir qui se met en place au 17ème siècle, l'idée du scientifique c'est non pas de posséder le résultat de ses recherches, car il sait que s'il possède le résultat de ses recherches et simplement s'assoit dessus, ça ne va pas donner grand chose de très intéressant dans un contexte qui se définissait à l'époque comme une « République des Lettres » ; ce qu'il cherche au contraire, c'est à assurer une sorte de statut, une visibilité, une autorité, à l'intérieur de ce système d'échange symbolique. Et l'important pour l'auteur de type scientifique, donc dans une situation de bien informationnel commun, c'est non pas de gêner, empêcher, freiner la circulation de ces biens informationnels ; c'est au contraire la volonté d'en maximiser la circulation, d'en maximiser la rapidité de la circulation, à condition que l'on sache bien que ça vient de quelqu'un, d'un auteur, en fait de quelqu'un qui se nomme, de quelqu'un dont le nom reste attaché à ce document qui commence à circuler. En même temps, ce document qui commence à circuler, s'ouvre de manière extrêmement ouverte à la possibilité d'une critique, d'une réélaboration, d'une remise en cause ou, au contraire, peut jouer le rôle peut-être plus valorisant d'un texte qui va devenir la base, la fondation de toute une série de développements au point de vue des connaissances, au point de vue des théories, au point de vue des faits même si c'est un document qui est surtout de type empirique.

Donc vous voyez que la science donne, dès le 17ème siècle, à partir du début de la structuration de la communication scientifique par les publications scientifiques une première idée de ce que pourrait être un bien commun informationnel. Il y a une sorte de propriété qui s'attache à ces documents, mais cette propriété ne joue pas sur la question de l'accès, sur la question de la circulation, sur la question du stockage? Au contraire, on cherche à optimiser ces choses là. Ce qui m'amène immédiatement à un point qui est important et que, puisqu'on va parler de logiciel libre, je crois, cette après-midi, entre autres choses, conduit à une remarque importante : c'est que pour arriver à ce genre de résultat que je vais un peu canoniser – le mode communication scientifique – et bien on n'est pas forcé de passer par une possession commune de ces choses, de ces documents. Ce que l'on veut, ce que l'on recherche, c'est beaucoup plus un accès aussi libre que possible, une circulation aussi libre que possible, un stockage aussi assuré que possible, une mémoire commune aussi claire que possible, de l'ensemble de ces documents pour créer ce nouveau contexte de bien commun informationnel. Donc on peut arriver à des situations que l'on connaît bien dans le logiciel libre, de logiciels qui sont parfaitement la propriété intellectuelle de quelqu'un, par exemple on assigne à Linus Torvalds la propriété intellectuelle de Linux, et pourtant ce logiciel circule très très librement grâce à une licence particulière – on voit bien que c'est le mot licence qui intervient et non pas simplement un bien commun général -, qui renverse complètement les règles classiques de l'économie libérale, qui s'assoit sur une propriété aux effets restrictifs, aux effets négatifs, aux effets limitatifs.

Donc, il me semble qu'il y a là une première mise en place, d'un contexte, d'une base de remarques sur les biens communs informationnels, qui est importante. Je résume encore une fois qu'il faut tout de suite remettre l'informationnel à l'intérieur d'un cadre un peu plus large qui inclut le communicationnel, c'est à dire l'échange, le partage, et la réélaboration à travers ces processus qui, entre parenthèses, ne sont pas forcément des processus de type harmonieux. Il suffit de regarder d'un peu près les pratiques scientifiques pour savoir que c'est un univers qui peut être extraordinairement concurrentiel, c'est un univers qui peut être extrêmement conflictuel et pourtant les règles de circulation et de transformation de ces documents demeurent complètement libres et ouvertes.

Donc, il faut, je crois, bien regarder ces choses là de façon à ne pas tomber dans le piège qui consisterait à faire simplement une transposition mécanique des qualités que l'on attribue généralement à des biens matériels sur ces biens dit immatériels, c'est à dire ces biens qui sont de forme, je dirais, symbolique.

La deuxième chose à laquelle il faut faire attention, c'est que les biens informationnels, et communicationnels, sont en fait largement déterminés aussi par le contexte technologique dans lequel ils fonctionnent. La maîtrise de l'écriture est d'abord un codage et on pourrait même dire dans les premières années de l'écriture – parlons sinon des acadiens ou des sumériens, parlons au moins des égyptiens -, la maîtrise de la langue écrite était un plus technique qui était complètement monopolisé par une toute petite classe de scribes très proche du pouvoir le plus suprême des royaumes égyptiens. Lorsque l'on parle de ces biens, il faut toujours bien penser au contexte technologique dans lequel on se situe et là, à cet égard là, nous sommes dans une période je dirais, quand même, relativement exceptionnelle parce que ce n'est pas une période de stabilité, un plateau, si vous voulez, ou une sorte d'expansion d'un modèle qui a été largement exploré déjà et qui simplement se déploie ; la situation actuelle me paraît correspondre beaucoup plus à une situation et de transition, et de transition intense. Ce qui veut dire qu'il ne faut jamais confondre ce que nous observons sur le plan empirique avec, si vous voulez, des états, des sortes de structures qui seraient inamovibles, qui seraient complètement stables et qui seraient un peu déterminantes à jamais pour l'avenir. Au contraire, il est intéressant, je crois, de regarder de près la situation de transition antérieure pour voir, pour analyser, pour comprendre un peu mieux comment certaines questions se soulèvent inmanquablement au détour de ce que je vais rebaptiser une transition.

Dans le cas de l'imprimerie, une façon probablement très brutale – et trop brutale mais enfin, puisque nous sommes dans un temps limité, je vais poser les thèses avec des gros traits ne serait-ce que pour mieux stimuler le débat entre nous tous, enfin entre vous tous puisque je ne serai pas là à la fin, façon lâche d'éviter les problèmes -, ce serait de dire que, avant l'imprimerie, le système de l'écriture, en particulier en Europe occidentale, était bien verrouillé par, en gros, deux types d'institutions. D'un côté, l'institution religieuse, l'Église, qui avait effectivement tout un système de production, de reproduction, de diffusion des manuscrits que nous connaissons fort bien. L'abbaye ou le monastère cistercien n'est rien d'autre qu'une concentration verticale de moyens pour créer ce surplus d'énergie et de capacités, je dirais, qui engendre les manuscrits de la tradition de la tradition religieuse d'un côté et du canon antique, qui avait été récupéré par l'Église pour ses besoins, c'est à dire un canon extrêmement filtré - je ne vais pas faire tout un court sur l'humanisme au passage pour montrer comment ça s'est réouvert, tout le monde connaît ça – et l'autre côté, c'était les états naissants, en tous cas les pouvoirs politiques croissants qui monopolisaient à travers un personnel largement de type légal le reste de l'écriture. Ce qui restait en dehors de ça était vraiment extrêmement minuscule et extrêmement marginal. C'est pas quelques chansons de gestes et quelques histoires d'amour qui permettaient de beaucoup changer la situation et peut-être que l'on en parle encore que précisément parce qu'elles constituaient l'envers un peu libre d'une situation extraordinairement bien verrouillée.

Le passage à l'imprimerie, je pense que le problème essentiel du passage à l'imprimerie a été un problème de contrôle. Parce que, brutalement, les gens qui étaient capables de maîtriser l'imprimerie, les gens qui étaient capables de produire des textes avec cette nouvelle technologie sortaient de milieux professionnels et de classes de la société qui n'étaient plus exactement les mêmes que ceux qui venaient auparavant dans le monde du manuscrit. L'université, par exemple, se trouve largement mise sur la

touche, très rapidement. Les monastères, évidemment, et autres de scriptorium, se trouvent également rapidement mis sur la touche. Alors, le problème qui se pose, c'est précisément cette question de contrôle. Question de contrôle qui, d'ailleurs, très rapidement, reprend ses marques, ses balises, pour restaurer ce contrôle. Donc on voit que, dans l'espèce de transition qui se passe vers l'imprimerie, il y a tout un mouvement qui peut ouvrir, laisser place à de nouvelles libertés mais, en même temps, il y a tout un mouvement qui essaye de se replacer pour essayer de recirconscrire, rebaliser ce système nouveau, technologique. Prenons quelques exemples très simples. Simplement, pour imprimer, il faut, vous le savez des fontes. Des fontes qui disent bien ce qu'elles veulent dire, c'est à dire des métaux mous qui sont eux-même moulés à l'intérieur d'une matrice, qui elle-même est fait d'un métal un petit peu plus dur, matrice qui elle-même est marquée par un poinçon qui va créer la lettre au fond du moule de façon à créer ces choses là. Le poinçon final, lui, est fait en acier extrêmement dur. La chose que l'on oublie la plupart du temps, c'est que l'acier extrêmement dur au 15ème siècle et au début du 16ème siècle, c'est une « high tech » extrêmement rare, et c'est une « high tech » qui a en fait deux dérivés très importants pour le pouvoir politique de l'époque : c'est la « high tech », évidemment, des armes blanches, donc 'est quand même important pour le militaire, et c'est la « high tech » des monnaies, puisque c'est avec les mêmes aciers durs que l'on peut faire graver et estampiller des monnaies. Lorsque l'on voit Garamond filer de France et s'installer en Italie avec tout son savoir-faire de gravure qu'il avait à la monnaie française, on découvre immédiatement comment ce genre de personnel qui passait d'un état à un autre ou d'un pouvoir politique à un autre, remettait en cause ou affaiblissait - ou renforçait selon le cas - la capacité militaire et de contrôle monétaire d'un pays et, tout à coup cela aussi jouait avec la question de la circulation des documents. Si vous allez au musée de l'imprimerie à Lyon, vous y verrez un petit instrument extrêmement intéressant, qui est une presse miniature, qui avait été en fait mise au point par les protestants.

Chose intéressante aussi : cette zone de liberté qui s'ouvrait par la technologie avait été appropriée par un certain nombre d'individus – on connaît bien le rôle de l'imprimerie dans la diffusion des pamphlets de Luther. Et bien les protestants qui se servaient de ce nouvel instrument, avec, on pourrait dire, une maestria que les catholiques étaient loin d'imiter, tout à coup devenaient extrêmement dangereux par ce fait même. D'où la nécessité de contrôler, réprimer, décider comment organiser l'imprimerie. Et la réplique à ça, c'est évidemment une contre-technologie qui est la miniaturisation de certaines presses de façon à pouvoir les cacher plus aisément et les faire marcher dans des espaces plus discrets et plus petits. Bref, on a ici là, je dirais, tout un ensemble de remarques que j'esquisse extrêmement vite. Mais je crois que, si maintenant nous passons maintenant à notre époque, que nous regardons la numérisation, on voit le même double mouvement en train de s'accomplir sous nos yeux, actuellement, précisément à cause de cette période que j'appelle de transition. D'un côté on a, avec la numérisation, cette découverte d'une liberté d'accès, de transmission, de production de documents de toutes sortes et beaucoup de gens ne se font pas faute de profiter d'utiliser cela à fond, parfois dans des termes que l'on appellerait légaux, parfois dans des termes que l'on pourrait appeler illégaux, parfois dans des termes ambigus. Toute la question justement de la notion propriété économique, de documents numériques qui, justement, se trouvent tout à coup envoyés à l'autre bout de la planète, téléchargés par les jeunes, ou pas si jeunes, et ensuite utilisés – chansons, films, n'importe quoi – dirions correspondrait à cet espace de liberté qui s'ouvre par la technologie même, indépendamment du cadre des lois, indépendamment des cadres politiques et, inversement, on voit une série de manoeuvres qui se mettent en place pour construire, je dirais, un nouvel espace balisé, contrôlé, etc. dans le contexte d'une technologie communicationnelle et d'un ensemble d'jeux communicationnels radicalement nouveaux.

En fait, toutes les batailles auxquelles nous assistons actuellement ne sont rien d'autre à mon avis que,

précisément, la course, la lutte entre ces tendances qui sont soit d'exploiter de façon libertaire, soit au contraire de vouloir contrôler ces technologies. Le problème se complique parce que l'on n'est pas forcément du bon côté parce que l'on est du côté libertaire et on n'est pas forcément du mauvais côté parce que l'on veut contrôler. Dans la mesure où il y a, évidemment, dans la production, la circulation et l'organisation des documents, un ensemble de questions qui aussi ont à voir avec le tissu social, l'ordre politique, disons, pour notre époque, la démocratie et son maintien ou même son amplification – je crois qu'elle en a fort besoin, entre nous et partout d'ailleurs, même au Canada, je ne dis pas ça pour la France seulement – et, par ailleurs, il y a des usages de cette zone libertaire – je n'ai pas besoin de faire une référence très longue à la pédophilie pour, je crois, rendre très très clair le sens de cette remarque qui pourrait apparaître comme une ambiguïté mais que, en fait, me semble correspondre beaucoup plus à une complexité de cette question de la transition.

Là dessus, comment est-ce qu'on peut nous organiser, comment est-ce qu'on peut penser et avancer dans la création de visions, de modalités d'intervention de peut-être pour ceux d'entre vous qui êtes beaucoup plus près du niveau légal et disons législatif du pays, comment transposer cet espèce de cadre extrêmement général et un peu abstrait que je viens de brosser, de manière plus concrète. Il me semble que, à cet égard là, la situation doit reposer à la fois sur des exemples qui existent déjà et sur une analyse qui, également, s'élargit un tout petit peu. Ce qui est important dans la question des documents qui seraient sous la forme de biens communs informationnels, c'est de bien voir comment justement ils pourraient se situer à l'intérieur d'une économie. D'une économie d'un pays, mais en prenant ce terme économique, justement, peut-être un peu plus largement qu'il ne l'est pris normalement. Je crois que Philippe Aigrain, qui est ici, a écrit des choses importantes sur ce sujet. J'essaye, de loin, de le suivre, et de dire deux-trois choses également dans cette direction.

En gros, la question qui se pose actuellement, et qui me semble être importante pour la refonte ou la conceptualisation des biens communs informationnels, ce serait de dire : est-ce que sans ces biens communs informationnels, une économie au sens classique du terme – purement monétaire, financière et ainsi de suite – peut tenir. Et les exemples que nous observons de ces biens informationnels – logiciels et tout ce qu'on veut, musique, texte et ainsi de suite – semblent indiquer, dans beaucoup de cas, que pour des raisons soit de mauvaise législation, soit peut-être plus profondément dans la logique même de la façon dont cette économie informationnelle est gérée actuellement, il y a des phénomènes de dérive et de perversion de l'économie au sens traditionnel. Si on prend pour acquis que, quelque part, une économie de marché ne résoud pas tout mais que, par ailleurs, elle n'est pas entièrement néfaste ; si on prend pour acquis que, dans certains cas, l'économie de marché à sa place. Je ne sais pas comment cette assemblée réagit à une telle proposition, mais ce serait, en gros, ma position personnelle que l'économie de marché, certainement, ne résoud pas tout mais par ailleurs faire comme si cela n'existait pas et essayer de tout régler par un système de planification s'est révélé pour le moins un peu complexe et un peu difficile. Mais dans la mesure où l'on aurait ce genre de base d'analyse derrière soi, comment est-ce que on pourrait imaginer des biens communs informationnels. Si je retourne par exemple, pour prendre un exemple concret, si je retourne rapidement sur la question de la publication scientifique qui était si bien partie au 17ème siècle, qu'est-ce que nous observons actuellement dans l'organisation mondiale de ce marché, qui pourtant est un gros marché, de l'ordre de 10 à 15 milliards de dollars par an actuellement, mais qu'est-ce que nous observons dans la situation de ce marché. Et bien, grosso modo, là où la « République des Sciences » avait créé une sorte d'échang, bien sûr entre une élite – je ne mets pas de côté le fait que la position des scientifiques pendant très longtemps a été extraordinairement élitiste, Lavoisier n'était pas exactement un homme pauvre, on le sait, et il s'est très bien marié d'ailleurs, mademoiselle Pauls était extraordinairement riche, vous le savez. En dehors de cette

considération que nous parlons d'une élite particulière, à l'intérieur de cette élite, il y avait un système de circulation de l'information qui, pourrait-on dire, créait réellement l'analogie d'une sorte de république de l'élite. D'ailleurs, si on parle souvent d'évaluation par les pairs en science, c'est que le terme pair lui-même est souvent utilisé dans les élites. Rappelez-vous qu'il y a eu en France des chambres de pairs qui n'étaient pas exactement de simples citoyens, même s'ils s'appelaient égaux entre eux. Ce où je veux en venir, c'est que pendant très très longtemps, au moins jusqu'à la seconde guerre mondiale, ce système de circulation scientifique s'élaborait autour de véhicules imprimés, justement, des revues qui pouvaient bénéficier de prestiges et d'autorités diverses, mais il y avait une espèce de continuum qui se maintenait entre les productions scientifiques, disons, les plus médiocres et les meilleures. Il n'y avait pas de coupure. Les gens, les scientifiques, pouvaient, avec effort et talent, espérer monter dans la hiérarchie de ces publications jusqu'à atteindre les sommets sans avoir à penser à trop d'autres facteurs qui puissent influencer cette progression. Je simplifie encore une fois. Mes collègues en histoire des sciences rugiraient s'ils m'entendaient parler actuellement. Mais vous suivez, en gros, la progression de ce que je veux dire. Ce que je veux dire de toutes les façons, c'est que même si ce n'était par parfait avant, disons que ça s'est énormément empiré depuis la seconde guerre mondiale et ceci pour des raisons relativement claires. Je ne vais pas refaire tout un historique dont je parle souvent lorsque je parle de revues scientifiques mais où, en gros, à cause d'un système qui s'appelle le « Science Citation Index » en sciences, il y a eu la création extrêmement efficace d'un ensemble de revues qui sont du même coup devenues extrêmement prestigieuses et le reste est resté sur le tas, si l'on peut dire. C'est un peu comme des actions qui peuvent être cotées en bourse et des actions qui ne sont pas cotées en bourse. Le fait de rentrer en bourse crée une discontinuité entre les deux mondes. Et c'est sur cette discontinuité que je voudrais simplement insister un tout petit peu parce que, à partir de ce moment là, étant donné qu'il y avait cette discontinuité, un certain nombre d'acteurs dans le domaine ont décidé de se focaliser là-dessus et en particulier deux types d'acteurs complètement différents : les bibliothécaires d'un côté qui se sont dit : il suffit d'acheter au moins ce qui est dans ce groupe là et c'est ce qui va nous permettre d'avoir, pour nos chercheurs, l'essentiel de la science à son plus haut niveau et, de l'autre côté, de grands éditeurs internationaux qui se sont dit : mais puisque tous les bibliothécaires ont l'air de vouloir acheter précisément cet ensemble, ça vaudrait la peine de contrôler cet ensemble parce qu'à partir de ce moment là nous sommes en face d'un marché inélastique de ces revues et nous pouvons monter le prix tant que nous voulons parce qu'ils seront obligés de les acheter de toutes les manières. C'est ça la nature d'un marché inélastique : la demande n'est pas trop affectée par la différence de prix. Et bien, ce qui s'est passé à partir de ce moment là, c'est que la progression des scientifiques à travers la hiérarchie des revues se heurtait, à partir de ce moment là, à cette discontinuité qui se trouvait qui se trouvait absolument verrouillée par un système économique supplémentaire, qui était le prix croissant, d'ailleurs de manière vertigineuse, de ces revues au point de finalement limiter la distribution de ces revues à quelques grandes institutions dans quelques grands pays. Ça revenait à ça. Et quand on commence à verrouiller un ensemble limité d'acteurs par une barrière économique en plus des barrières traditionnelles de compétence et d'intelligence, on se retrouve immédiatement non plus dans une République des Sciences mais une ploutocratie scientifique. Et ça, c'est pas très très intéressant. Et le combat pour les biens communs informationnels en science actuellement réagit précisément à cette situation là en essayant, justement, par la notion de bien commun informationnel, de transformer le monde scientifique de façon à restaurer les éléments essentiels d'une république des sciences. Comment est-ce que cela se fait? Et bien en transformant les modèles économiques sous-jacents et en travaillant sur une dimension qui est essentielle pour tout ça : c'est ouvrir l'accès à ces revues en trouvant une façon de payer pour la publication de ces revues en amont de la distribution, de façon aussi à ce que le coût de ces revues, même en amont, corresponde beaucoup plus aux coûts réels de production, stockage et diffusion que ce n'est le cas actuellement. Pour ceux d'entre vous,

incidemment, qui ne connaissaient pas ce monde des revues savantes du tout, simplement pour vous donner une petite idée de la situation, il existe - c'est la plus chère actuellement mais ça donne quand même au moins un élément maximal – la revue « Brain Research » qui est publiée par Reed Elsevier, donc la compagnie anglo-hollandaise, et elle est vendue actuellement à peu près 18000 dollars par an pour un abonnement. Donc, vous voyez le niveau dans lequel on se situe. Les revues scientifiques actuellement couramment coûtent 2, 3, 4000 dollars par revue, par an. Les bibliothèques des universités, par exemple la mienne, dépensent à peu près l'équivalent de 4 millions d'euros par an en revues savantes simplement pour alimenter le travail des chercheurs de la bibliothèque. Vous voyez à peu près la situation. Les augmentations de coût, depuis une trentaine d'années, se balladent entre... Récemment cela a baissé, à cause de la pression, vers 7-8%, mais, jusqu'à récemment se promenait au-dessus de 10% pour atteindre régulièrement 15 et 20% certaines années. Donc, vous voyez ainsi une situation économique ou très rapidement, par exemple, certains pays pauvres qui avaient encore un peu d'accès à la documentation scientifique dans les années 50 n'en avaient plus du tout. Mais absolument plus du tout.

La réponse à ça a été précisément de travailler cette notion de biens communs informationnels, qui a été en fait d'ouvrir l'accès à ces documents en, comme je vous le disais tout à l'heure, trouvant une autre façon de financer en amont, la production, la circulation et le stockage de ces publications. Je trouve que le logiciel libre offre un autre exemple tout à fait analogue de la même situation et nous permet encore une fois de nous renseigner sur la notion de bien commun informationnel. À quoi assistons-nous dans ce cas particulier? Et bien nous avons; là aussi; une forme d'écriture, le code. C'est un peu comme les scientifiques : les informaticiens qui écrivent du code utilisent une langue un peu curieuse dont la rhétorique et le style est peut-être un peu limité, mais c'est quand même une forme d'écriture et, d'ailleurs, c'est pas par hasard que, vous le savez, le code informatique est protégé encore par le droit d'auteur ou le copyright selon les régions du monde. Et bien cette situation de logiciel libre, à quoi correspond-elle? Elle correspond, je crois, aussi, surtout dans son explosion et dans son déploiement extrêmement intense depuis quelques années, à la prise de conscience qu'un système monopoliste avec un marché inélastique s'était mis en place et avait complètement perverti une ancienne manière de produire, partager, échanger, acheter même ces biens communs informationnels auparavant. Et la réaction est, là encore, très intéressante – je l'ai dit d'entrée de jeu en commençant ma présentation aujourd'hui - , la réaction n'a pas été de faire un bois commun ou quelque chose comme ça. C'est pas en général dans le domaine public ces logiciels. Ce sont des logiciels qui appartiennent à quelqu'un ou à une institution mais ils sont mis en circulation libre, en accès libre ; ils sont mis en réutilisation libre, ils sont mis en situation d'utilisation et d'appropriation libres. C'est ça, je crois, l'élément important qu'il faut bien voir dans ces biens communs informationnels. Ils sont, en fait, plus intéressants peut-être par les possibilités d'appropriation, d'utilisation de réutilisation, de développement et ainsi de suite, que par une effective propriété. Encore qu'il faut qu'il faut que quelqu'un ou une institution puisse les posséder pour les protéger contre une mauvaise appropriation, par exemple voir ces logiciels pris par une compagnie et reverrouillés derrière quelque système qui les rendraient invisibles.

Alors, revenons à la question que je posais tout à l'heure : comment est-ce qu'on peut créer une économie saine dans le contexte de biens communs informationnels. Et bien, ma réaction prendrait pour exemple quelque chose que beaucoup d'entre vous connaissez beaucoup mieux que moi, c'est la réponse à la question : comment se fait-il que des compagnies comme IBM, comme Sun, comme Oracle et ainsi de suite se tournent vers les logiciels libres. Et la réponse que l'on trouve la plupart du temps, et je crois que c'est la bonne réponse, c'est que ces gens la se sont dit : ce n'est pas possible, on ne peut pas travailler de façon correcte dans une société, même de marché, si tout est contrôlé de la

base jusqu'au sommet par une compagnie privée. Imaginez, un petit rêve, une espèce de compagnie qui pourrait avoir un système de trains mais avec les rails construits de telle manière que l'écartement pourrait être modifié constamment. Ce ne serait peut-être pas si difficile que ça à inventer. Et, du même coût, en fonction de la présence des concurrents, et ainsi de suite, disons la volonté de cette compagnie d'intervenir dans le matériel roulant, en plus de vouloir contrôler les rails, et bien en jouant sur cet écartement variable, on pourrait littéralement ruiner rapidement ces compagnies parce que, sans prévenir, on pourrait faire venir son propre matériel un petit peu avant le matériel des autres sur des rails légèrement écartés pendant que les autres seraient en train de se réadapter. L'histoire de WordPerfect contre Microsoft Word est exactement celle-la. À chaque fois que WordPerfect essayait de s'adapter à une nouvelle version de Windows, ou même de DOS, et bien, évidemment, en interne, les équipes de Microsoft Word avaient reçu déjà toutes les informations et une documentation beaucoup plus complète pour pouvoir présenter un produit qui, évidemment, se révélait plus performant sur ces plate-formes verrouillées que les concurrents. Donc on en déduit que, effectivement, dans n'importe quelle société, il doit y avoir un besoin important de quelque chose en bien commun pour que, en quelque sorte, on puisse dire qu'un jeu égal puisse être construit par-dessus, ce que les anglophones appelleraient un « even playing field », c'est à dire une base, un sous-bassement commun qui permettrait à l'ensemble de cette économie de marché de se situer au bon niveau, c'est à dire un certain niveau de spécificité, par dessus cette base commune, et qui permettrait à cette économie de se développer d'une manière où les règles de la concurrence, les règles de l'économie qui permettent, selon les lois du marché, une meilleure allocation des ressources et, évidemment, une optimisation des prix par rapport aux coûts de production, pourraient enfin se manifester de manière claire. Car, en fait, ce à quoi nous assistons dans la plupart des domaines que nous pouvons observer de nos jours, c'est précisément l'inverse. C'est une tentative non pas de fonctionner bien à l'intérieur d'un marché, c'est une tentative de prendre le contrôle du marché de façon à fonctionner bien, point final. C'est bien ça, je crois, les enjeux d'un Reed Elsevier dans le domaine des publications scientifiques ou d'un Microsoft dans le domaine des logiciels.

Alors, l'idée des biens communs informationnels, c'est inventer, justement, de manière aussi précise que possible et dans tous les domaines possibles cette notion d'un sous-bassement ouvert, accessible, libre qui permettrait de créer ce « even playing field », ce jeu où tout le monde a des chances égales, et qui permettrait, en fait, de créer, sur des points particuliers, qui sont considérés comme étant utiles pour la société, des activités économiques de type « marché » et puis, à côté, bien entendu, la possibilité de créer des concurrences également libre si les gens veulent construire autre chose. Et c'est ça qui est intéressant dans le logiciel libre et qui, peut-être, va se manifester aussi dans d'autres types de documents pour employer ce mot au sens générique du terme. Dans le logiciel libre, ce qui devient absolument passionnant, c'est que le logiciel libre est en train d'offrir des alternatives, des possibilités parallèles à celles que le monde marchand offre sur, disons, peut-être 60-70% de l'offre commerciale générale. On peut trouver un équivalent libre à énormément de choses. Pas tout, mais énormément de choses. Et, dans le domaine du livre, dans le domaine des revues, dans le domaine de la musique, dans le domaine du cinéma et ainsi de suite, on n'en est pas là. On est encore dans une situation où tout est encore très bien contrôlé par le domaine de l'édition classique, des grands éditeurs de disques ou de films.

Il me semble voir naître dans le monde de l'internet et dans le monde de la numérisation les prémisses d'une extension de cette logique du logiciel libre. Quand je vois wikipedia arriver dans l'internet – en langue anglaise il y a maintenant 170000 entrées et ces entrées s'améliorent constamment et se multiplient en même temps, je me dis que, effectivement, le travail de l'encyclopédie, à terme, va

probablement complètement basculer dans le monde libre. Lorsque je vois les jeunes artistes décider de ne plus passer par les fourches caudines de la hiérarchie des valeurs gérée soit à travers des galeries d'arts ou des étiteurs et ainsi de suite et essayer de prendre en main leur propre destin de producteurs culturels, je me dit qu'il y a là quelque chose qui ressemble aussi au logiciel libre. Alors, on va assister, je crois, à une bataille où il va falloir être extrêmement vigilants parce que les termes vont souvent être mélangés. On va souvent voir, je crois, ceux qui détiennent les produits actuels, les droits actuels et ainsi de suite, essayer de mélanger cette volonté de produire indépendamment, et en parallèle, des nouveaux types de produits culturels avec, évidemment, les gens qui, entre guillemets, piratent tous les produits déjà en place. On va essayer d'assimiler les deux mouvements, le premier au deuxième, de façon de dévaloriser le premier sous couvert d'une accusation d'assaut, d'atteinte au droit de propriété dans nos sociétés. Et je pense que là il va falloir être extrêmement vigilant parce que, en fait, effectivement, ce monde numérique va ouvrir des possibilités de production et de diffusion de documents d'un type qui ne sont pas encore possibles, beaucoup en tous cas, dans le plan du cinéma classique, de l'édition classique et ainsi de suite. Il va falloir recréer une sorte, ou en tous cas imaginer une société, où il va y avoir des univers concurrents de documents qui ont des fonctions analogues. Pour prendre, encore une fois, une analogie un peu brutale et un peu outrée, mais vous me pardonneriez encore une fois d'avance pour les contraintes, c'est une sorte de protestantisme généralisé qui va s'établir à côté du catholicisme régnant. Et qui a permis ensuite la construction de toute une nouvelle zone de documents qui, tout en ayant, par exemple, une fonction religieuse, se passaient selon des normes et des règles et des possibilités très très différentes de celles que l'ancienne Église catholique avait fait. Avec des effets, ensuite, d'ajustement, de concurrence, d'évolution des deux côtés. On est dans une sorte de dynamique systémique. On pourrait même imaginer une sorte de jeu écologique au niveau de la culture qui pourrait s'établir là.

Et je concluerai avec ça – je pense qu'on pourrait prendre 5-10 minutes de discussion : je crois que c'est ça l'enjeu de la construction des biens communs immatériels dans le texte, la musique et le logiciel: c'est réellement essayer d'imaginer, de créer la vision d'une autre écologie culturelle où une partie de cette écologie maintiendrait, bien entendu – d'ailleurs on n'a pas les moyens ni d'ailleurs peut-être même la volonté de vraiment l'écarter – les secteurs marchands actuels. Mais à côté de ça, une sorte de poussée, une sorte de présence, une sorte d'énergie de production culturelle se manifesterait sur des registres entièrement libres et accessibles qui en fait deviendraient du même coup les garants d'une nouvelle qualité générale de tout ce qui est produit car même le secteur marchand serait à ce moment là obligé de suivre, d'une certaine manière, les éléments inventés, à inventer, les créations d'un type nouveau qui peuvent apparaître dans tout ce nouveau monde technologique. Car, encore une fois, je termine avec ça, nous sommes en transition et non pas dans un état stable.

Merci beaucoup.

Ludovic Pénet

Merci beaucoup Jean-Claude pour ce brillant exposé. Maintenant, quelques questions de la salle, un petit débat avec la salle. Je vais demander à chacun de bien vouloir se présenter avant de poser sa question. Vu que tout est enregistré, ça nous facilitera le travail.

Alors, qui souhaite poser une question à M. Guédon? Bon, je vais... Ah? Loïc?

Loïc Dachary

Concernant l'économie... Donc, tu nous broses un vaste tableau d'évolution. Est-ce qu'il y a des économistes aujourd'hui qui sont bien ancrés, des professionnels reconnus, qui essaient de transformer tout ça.

Jean-Claude Guédon

Je laisserai plutôt la parole à Philippe [NDR: Aigrain] là-dessus ; il s'y connaît beaucoup mieux que moi là-dessus. Peut-être pas des économistes, mais je pense à des gens comme Benkler. Il y a tout un groupe en particulier de gens dans le droit américain actuellement, qui ont sorti des études extrêmement intéressantes d'où l'économie n'est pas absente. Je te recommande de faire une recherche dans google ; tu prends Benkler et tu croises ça avec l'université Duke, et tu vas tomber immédiatement sur une conférence qui a eu lieu en 91, je crois, qui était complètement consacré à ça, avec tous les grands noms – Pam Samuelson et d'autres gens... Larry Lessig et ainsi de suite – de ce mouvement dans le droit américain, mais qui est quand même extrêmement accroché aux réalités de l'économie. Je prends pour exemple le texte qui devrait être traduit rapidement en français, si c'est pas encore déjà fait, c'est le texte de Benkler sur le « Coase's Penguin » ; qui est en fait une analyse de dans quelles conditions la théorie de la firme de Coase, le logiciel libre se révèle, économiquement parlant, et même économétriquement parlant, plus efficace que l'organisation classique de la firme telle qu'elle est définie par Coase. Mais, Philippe, tu pourrais ajouter des choses là-dessus.

Philippe Aigrain

Oui. Jean-Claude a tout à fait raison de dire que, disons, les juristes – c'est peut-être un terme trop vaste mais enfin -, les philosophes du droit ont réagi plus rapidement que les économistes mais néanmoins, maintenant, les économistes eux-mêmes ont commencé à réagir. Aux États-Unis, les précurseurs de ça, ça a été la « Berkeley Roundtable of International Economy », qui sont des gens qui ont en fait essayé de comprendre le phénomène de la « Silicon Valley » et de l'industrie informatique et qui ont développé des théories économiques qui font une place significative aux biens communs informationnels. C'est aussi le cas de nouveaux courants de l'économie de la propriété intellectuelle qui, traditionnellement, était une économie de la protection de la propriété intellectuelle et qui a commencé, depuis quelques années, à se poser les problèmes d'intérêt général dans le choix des degrés de propriété intellectuelle. Ça, aux États-Unis, c'est quelqu'un comme Jim Bason du MIT, mais c'est très présent en Europe avec des gens comme Claude Henry qui a récemment, avec Laurence Tubiana et Michel Trometter, produit un rapport pour le conseil d'Analyse Économique sur la propriété intellectuelle, et, par exemple, il y a des signes comme le fait que l'International School on Economic Research qui est un séminaire de l'université de Sienne, qui est un peu le gotha de la réflexion intellectuelle économiste, en juillet 2004, qui va traiter des sujets de l'économie de la propriété intellectuelle en invitant essentiellement les activistes des biens communs. Ils invitent Boyle, de Duke, Rebecca Eisenberg, de Chicago, qui est une grande activiste sur les biens communs en biologie et un certain nombre d'autres acteurs. Mais ça reste un courant minoritaire au sein de l'économie, il faut le reconnaître.

Ludovic Pénét

Très bien. Merci Jean-Claude, merci Philippe. Une autre question?

Patrick Altman

Bonjour Jean-Claude. Si on parle aussi facilement de la production scientifique comme, justement, bien commun informationnel archétypal c'est, on le sait bien, c'est que les scientifiques sont déjà payés avant de publier. Et, la question de fond qui reste c'est : comment on fait pour payer les producteurs des autres types de biens qui pourraient devenir des biens communs informationnels. Et, là-dessus, on n'a pas de réponse, pour l'instant, économiquement. La question de fond c'est qu'aujourd'hui, on n'a pas de modèle pour payer des producteurs de biens sur le type des productions scientifiques, ou alors il faut faire une sérieuse révolution intellectuelle. Moi, j'ai une proposition : considérer la production intellectuelle au même niveau que ce que l'on considère en production artistique. C'est à dire, au lieu d'essayer – c'est ce que l'on fait aujourd'hui lorsqu'on fait payer des fichiers en téléchargement de musique, par exemple – de vouloir faire payer à chaque visionnage, à chaque audition, à chaque lecture d'un document, considérer que ce qui est important, c'est l'acte de création, comme on le fait pour une sculpture et une statue, et que derrière l'ensemble des milliers d'avatars électroniques qu'on pourra produire à partir de ce fichier n'ont pas de valeur économique. Et, économiquement, ils n'ont pas de valeur puisqu'ils se produisent à coût zéro et ils se diffusent à coût zéro. Et, aujourd'hui, on ne sait pas mesurer économiquement la valeur d'un fichier. Donc, si on reprend le modèle de l'art, et, comme un artiste vend une toile ou une sculpture que l'on met n'importe où, on ne va pas rémunérer l'artiste aujourd'hui au nombre de paires d'yeux qui vont se poser sur une oeuvre. Si on met la statue du Général de Gaulle aux Champs-Élysées, il y a des millions des gens qui passent devant. L'artiste, une fois qu'il a vendu sa sculpture, il ne touche pas un sou de plus sur les gens qui vont le voir. Sur les produits dérivés, carte postale, etc., c'est différent. Est-ce qu'on ne peut pas imaginer le même type de production, le même type de fonctionnement pour une production intellectuelle qui soit numérique et trouver un moyen – alors là il faut trouver un moyen mais où l'on paye une fois – de rémunération de l'auteur pour la divulgation au monde de sa production.

Jean-Claude Guédon

En fait, c'est une adaptation du « copyright » tel qu'il avait été conçu à l'origine en particulier dans la première version de la république américaine. Il y avait une espèce de petit monopole temporaire de l'auteur pour lui permettre de se rémunérer par rapport à son innovation, mais le calcul américain du copyright aux origines était un calcul qui disait : on donne un petit peu de propriété pour en fait stimuler l'innovation qui va aller nourrir le bien commun. C'était la structure de base. Donc essayer d'aménager cette structure la me semblerait, a priori, une piste intéressante de recherche. Le problème qui s'est posé avec le droit d'auteur et le copyright, surtout dans la question du copyright, c'est évidemment que la stimulation de l'innovation par le monopole temporaire sur la création n'a plus aucun sens lorsqu'on étend ça 70 ans au-delà la mort de l'auteur. On se demande comment ça va stimuler sa créativité une fois qu'il est six pieds sous terre. Il y a des non-sens maintenant qu'il faudrait remettre en évidence et qui permettraient de corriger certains trucs. Mais je crois que, plus fondamentalement, la question est quand même pas aussi simple et aussi tranchée que tu le présentais tout à l'heure. Par exemple, qui rémunère les gens du logiciel libre? Dans certains cas, ce sont justement des compagnies qui le font. Il y a énormément de gens chez IBM qui travaillent aux frais d'IBM pour

faire du logiciel libre. Pourquoi est-ce qu'IBM fait ça? Parce que, pour IBM, c'est la seule stratégie qu'il puisse imaginer actuellement pour vraiment ne pas se laisser complètement enfoncer par Microsoft sur certains créneaux. En stimulant la production de ce fondement, de ce sous-bassement dont je parlais tout à l'heure, on garantit la possibilité d'une existence économique réelle par dessus cette fondation. Donc on contribue à la fondation pour simplement garantir sa propre possibilité de vivre économiquement et, du même coup, on trouve déjà là un modèle qui me semble intéressant. Il peut y avoir plusieurs modèles, concurrents, parallèles et ainsi de suite, et je crois que c'est une des grandes pistes de travail à développer : c'est précisément comment assurer cette production continue de nouveautés dans le domaine culturel par des gens qui ont besoin, effectivement, de vivre, de maintenir le corps et l'âme ensemble comme on dirait en anglais, et d'avoir envie de faire ça. Il me semble que le modèle du professeur dans les universités qui, en plus, est sensé être un chercheur, est un modèle qui lui aussi peut être exploré et s'ouvre à une certaine généralisation. Et, donc, on a déjà deux modèles là-dedans : l'université et certaines compagnies et ainsi de suite. Je n'ai pas une réponse complète à ça mais je crois qu'il y a une série de recherches à mener sur des pistes extrêmement précises, dans ce genre de direction là, précisément pour voir comment étendre le modèle scientifique si on le prend comme modèle canonique de base.

Patrick Altman

Je ne suis pas tout à fait d'accord sur la notion de plusieurs modèles. C'est peut-être plusieurs modalités de financement, mais le modèle reste toujours le même, à savoir qu'on paye une fois. Si IBM paye des équipes pour faire du logiciel libre, ces équipes elles-même ne sont pas rémunérées en fonction du nombre de gens qui vont réutiliser ces logiciels.

Jean-Claude Guédon

Oui, tout à fait, j'accepte la correction, elle est juste.

Patrick Altman

Une précision: ce dont je parle ne fonctionne, bien entendu, que pour l'économie électronique et numérique. Ce qui n'empêche pas, par ailleurs, lorsqu'on passe sur des supports matériels, de retrouver des économies classiques. Un auteur qui publie une oeuvre peut ensuite tout à fait être rémunéré classiquement si ce texte se retrouve dans des bouquins, des petits livres, des gros livres, sur des supports, des bocks à café, etc.

Jean-Claude Guédon

Tout à fait, il y a même d'ailleurs des modes d'articulation entre le matériel et l'immatériel qu'il va falloir en fait penser et développer et étudier qui commencent à peine à poindre. Moi j'imagine parfaitement une situation, même dans le domaine non pas scientifique mais de l'édition en général, de livres publiés et en accès libre en numérique mais publié traditionnellement en papier, sachant que, si le numérique est libre, les gens auront envie d'aller acquérir le papier, parce que c'est plus pratique, parce que c'est plus facile et parce que ça permet un certain type d'utilisation de ce document que le

numérique ne remplit pas aussi bien, ou alors il faut passer par l'imprimerie de toutes façons.

Ludovic Pénet

Très bien. J'aurais pour ma part envie d'ajouter à cette question de Patrick Altman une autre question qui me paraît devoir être traitée en parallèle si on veut aborder ce problème, c'est de mesurer également quel serait le coût de ne pas étendre ce mode de fonctionnement, de ne pas réfléchir en terme de communs. C'est là que l'on voit des raisonnements, comme celui de Yochai Benkler, qui montre que l'absence de communs, l'érosion des biens communs nuit aux biens communs en premier lieu mais nuit également à ceux qui font du propriétaire, qui ont également beaucoup de soucis à se régénérer et à travailler. Mais bon, c'est un vaste débat et on va passer à la question suivante de monsieur...?

Laurent Guerby

Laurent Guerby, membre d'associations défendant le logiciel libre et je travaille à BNP Paribas dans une salle de marché. Une question et une remarque. Ma question est sur la bataille au niveau de la publication scientifique. Comment vous voyez les prochaines étapes? Il y a un journal en biologie qui est paru récemment et quelles sont pour vous les choses à surveiller dans les médias, qu'est-ce qui va se passer dans les années à venir. Et, ensuite, une remarque sur le débat précédent. On voit le logiciel souvent comme une production, par analogie à des productions physiques, donc une boîte ou éventuellement une oeuvre d'art, dans lesquelles il n'y a pas d'évolution après la création. Or, dans le marché du logiciel, il y a une fonction économique très très importante qui est la fonction du support. Et, par exemple dans la compagnie dans laquelle je travaille, nous payons une société de logiciels libres parisienne, une petite PME, quelques dizaines de milliers d'euros par an pour nous assurer le support technique d'un des logiciels que nous utilisons. Nous n'achetons pas le logiciel. Nous achetons uniquement le support, et ça, pour toute la durée de vie de notre projet qui a une durée de vie longue et le projet est critique pour notre compagnie. Voilà.

Jean-Claude Guédon

Oui. Merci pour la remarque, c'est exactement le type d'exemple où avec un sous-bassement ouvert et libre, on peut créer une économie par-dessus qui se branche, en fait capte, ce qui est possible dans ce domaine.

Laurent Guerby

Un petit point aussi, sur le domaine du support du logiciel libre, il y a également concurrence. Ce n'est pas le cas du tout de l'achat d'un logiciel propriétaire.

Jean-Claude Guédon

Oui, bien sûr et, là encore, ça rejoint une remarque que j'essayais de faire dans ma présentation qui est que si l'on veut un vrai marché, qui fonctionne comme un marché sensé marcher, si je puis dire ça comme ça, dans le cas de l'économie classique, c'est précisément la chose. Maintenant, pour les

publications scientifiques, puisque vous m'invitez à commenter là-dessus, merci incidemment, c'est mon terrain d'action, c'est pour ça que je dois partir ce soir de très bonne heure pour aller à une réunion demain, loin d'ici. Vous avez mentionné le « Public Library of Science – Biology », qui est une des deux revues que Michael Eisen, Harold Valmus, et d'autres ont lancé récemment. Le modèle, rapidement, pour le rappeler à ceux qui ne le connaissent pas, c'est une revue où c'est au moment de la publication, c'est au moment où l'article a été évalué et accepté qu'une somme d'argent doit intervenir pour permettre le stockage et la publication de cet article. Et, évidemment, on ne s'attend pas à ce que ce soit le scientifique lui-même qui le paye de sa poche personnelle, mais des sommes d'argent deviennent disponibles par différents vecteurs. Alors là, actuellement, on assiste à une série d'expérimentations, qui sont soit des organismes subventionnaires, qui commencent à intégrer ce genre de somme dans leur mode d'appui à la recherche scientifique. La réunion de Berlin en octobre dernier à la Max Planck Gesellschaft était exactement là-dessus. Il y a des bibliothèques qui payent ces frais parce qu'elles se disent : après tout, on va économiser de l'argent sur les revues si ce modèle se développe, donc autant déjà intervenir économiquement là-dedans pour faciliter la transition, et des institutions plus générales comme, par exemple, l'INSERM en France, qui offre pour tous ses chercheurs un abonnement gratuit à la publication dans un autre organisme du même genre qui s'appelle biomedcentral et qui travaille selon des lignes assez analogues. La question qui va se poser est intéressante également pour l'extension des biens communs. Elle est intéressante en particulier pour des domaines comme le cinéma, la musique, l'art en général, tous les biens culturels. C'est en fait, quelque part, la question de qu'est-ce qui va contrôler la détermination de la valeur culturelle symbolique ou professionnelle de ces documents. Actuellement, si vous êtes chez Reed Elsevier et que vous possédez toutes ces revues très prestigieuses, comme « Cell », par exemple, pour la biologie, c'est clair que vous êtes en train d'avoir une main-mise extrêmement importante, insidieuse d'ailleurs, sur le fonctionnement même de la science puisque vous possédez l'instrument de valorisation d'un certain nombre de scientifiques qui publient là-dedans. Vous allez me dire: oui mais la valorisation n'est pas donnée par Elsevier, elle est donnée par des scientifiques qui deviennent éditeur, éditeur en chef et tout ça. Sauf que lorsque Reed Elsevier crée une revue scientifique, il la dote d'un comité éditorial qui existe parce que l'on offre à des gens un soutien financier qui leur permet de jouer ce rôle là. J'appelle ça souvent la super-promotion universitaire, la finale, la plus belle. On est le « super-gate-keeper » comme on dirait en anglais. On est le gardien de porte vraiment du sommet. Et, à partir de ce moment là, on se rend compte que la plus grande promotion universitaire disponible à n'importe quel universitaire sur le plan international n'est plus contrôlée par l'université mais par des ensembles commerciaux. Donc, la bataille qui va s'engager va être une bataille extrêmement passionnante et difficile en même temps qui est de reconstituer, je dirais, le marché des valeurs symboliques dans le domaine scientifique, et dans tous les autres domaines auxquels on a fait allusion jusqu'ici de, façon à pouvoir au moins offrir une concurrence à cet établissement de valeurs tel qu'il est actuellement monopolisé par les grands ensembles financiers qui contrôlent les revues, les livres et ainsi de suite. C'est là, je pense, que la bataille va se jouer dans les 5 années à venir. C'est : est-ce qu'on va réussir à recréer des systèmes meilleurs. Une note d'espoir, et je terminerai là-dessus, c'est que le directeur actuel du « Welcome Trust », à Londres, qui dépense quand même un milliard de dollars par an en recherche scientifique au titre de la fondation privée qu'il dirige, a déclaré récemment que l'évaluation des demandes de subvention dans leur institution allait passer non plus par simplement le facteur d'impact de la revue dans lequel l'article paraît, mais par la qualité intrinsèque de l'article lui-même. Donc, vous pouvez sortir ça dans le journal de la Croatie du sud - je ne sais pas si la Croatie du sud est un mauvais endroit pour publier, mais je dis ça un peu au hasard -, mais si votre article se révèle être à la lecture un article d'un individu nobélisable, ça n'a plus d'importance. C'est la qualité de l'article qui va jouer et non plus l'endroit où l'article a pu être accepté. Et du même coup, des ploutocraties extrêmement occultes et extrêmement insidieuses de

laboratoires et de grands éditeurs ont commencé à se dissoudre, je crois, devant ces nouvelles pratiques des organismes subventionnaires si elles se généralisent. Mon pari, c'est que ça va se généraliser.

À propos du groupe « Produire et Gérer les Savoirs » de la fondation « Les Temps Nouveaux »

À la fin du XXe siècle l'économie de marché montre ses limites là où elle est utilisée comme unique modèle de définition des échanges. L'assaut des puissances de l'argent sur le savoir se poursuit, avec un changement d'échelle et de nature des cibles. Désormais, les briques élémentaires, telles que les composantes susceptibles d'être utilisées dans un médicament, sont visées. Les tentatives d'extension de la brevetabilité au logiciel en tant que tel en Europe sont annonciatrices d'un assaut sur les méthodes commerciales et, plus largement, sur les concepts. Or, tout ne s'achète pas, ne s'échange pas, ne se possède pas. Le groupe « Produire et Gérer les Savoirs » se donne pour objectif de définir ce que serait une société où tous seraient égaux devant le savoir, d'étudier les expériences qui la préfigurent déjà, de proposer des actions politiques permettant de s'en approcher.

Les enjeux d'une telle réflexion sont considérables. Sur le plan économique, tout d'abord, le nombre d'emplois directs de ce secteur est proche du million en France. Développer une stratégie permettant à notre pays et à l'Europe de le maintenir et de le développer est donc crucial. Les enjeux les plus importants dépassent cependant largement le seul cadre économique : il s'agit de déterminer comment la connaissance et l'information seront partagées et diffusées, de savoir si de plus en plus d'oeuvres, de connaissances, de « contenus » et de vraies capacités de création seront rendues disponibles pour tous ou si la technologie sera utilisée pour privatiser les biens publics et brider la liberté d'expression.

Le travail de ce groupe est donc, en résumé, de réfléchir à comment lutter contre les inégalités devant l'accès et la production de savoirs.

Pour obtenir plus d'informations sur ce groupe, merci de vous adresser à :

Ludovic PÉNET (ludovic@penet.org)

ou Godefroy BEAUVALLET (godefroy.beauvallet@enst.fr)